


PARTICULIERS



Conditions appliquées aux opérations bancaires

Tarifs en vigueur au 1^{er} Mars 2009





**Voici les principales conditions appliquées
aux opérations bancaires des particuliers.
Toutes ces informations vous seront utiles
pour choisir les produits et les services les mieux
adaptés à vos attentes, et pour améliorer la gestion
de vos opérations bancaires.**

**Bien entendu, pour toutes précisions complémentaires,
n'hésitez pas à prendre contact avec un Conseiller
dans l'une de nos 2100 agences en France.**

**La brochure est également disponible sur notre site
internet : www.particuliers.societegenerale.fr**

SOMMAIRE



LA BANQUE AU QUOTIDIEN

SERVICES ATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

- Ouverture et gestion du compte 7
- Services d'information 8
- Services de banque à distance 9

MOYENS DE PAIEMENT

- Cartes - Cotisations 10
- Cartes - Opérations Diverses 11
- Cartes - Retraits et paiements 12
- Cartes - American Express 13
- Chèques 14
- Prélèvements 14
- Virements 15
- GENERIS 15

OFFRES GROUPÉES

- JAZZ 16
- JAZZ International 16
- Pack Jeunes 17
- Services Haute Fidélité 17

DÉCOUVERTS 18

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT NÉCESSITANT UN TRAITEMENT PARTICULIER 18

SUCCESSIONS 19

REJETS SANS PROVISION 19

OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

- Change manuel, virements 20
- Chèques 21



LES PRÊTS

PRÊTS À LA CONSOMMATION

- Alterna 22
- Prêt Expresso 22
- Expresso Développement Durable 23
- Avance Étudiants, Prêt Étudiant Évolutif 23

PRÊTS À L'HABITAT

- Prêts à taux fixe, Prêts à taux révisable 24
- Les autres prêts réglementés 24
- Conditions communes 25



LES PLACEMENTS

COMPTES D'ÉPARGNE

- Produits à taux réglementés 26
- Produits à taux libres 26
- Transfert dans un autre établissement 27
- Assurances 27

OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES

- Bourse France 28
- Bourse Étranger 30
- Droits de garde 31
- Autres services 32
- SICAV, FCP, Gestion sous mandat 33
- Assurances 33

OPÉRATIONS SUR OR

- Droits de garde, négociations 33



LES ASSURANCES

- Protection de l'assuré et de ses proches 34
- Protection des moyens de paiement 35
- Protection des biens 35

La Société Générale à votre Service 36

Glossaire 38

Comment résoudre vos difficultés ? 43

Charte de la médiation Société Générale 44

l'Union Européenne 45

Les tarifs figurant dans la présente brochure incluent les éventuelles taxes sauf indication contraire.

Ils annulent et remplacent à compter du 1^{er} mars 2009 les précédentes conditions du 1^{er} mai 2008.



LA BANQUE AU QUOTIDIEN

SERVICES ATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

OUVERTURE ET GESTION DU COMPTE

	Euros
▶ Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte	gratuit
▶ Service Bienvenue Prise en charge des formalités de changement de banque	gratuit
▶ Délivrance d'un RIB ou BIC/IBAN	gratuit
▶ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale	gratuit
▶ Enregistrement d'un changement d'adresse	gratuit
▶ Retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte	gratuit
▶ Retrait d'espèces avec ou sans chéquier dans une agence Société Générale autre que celle qui tient le compte	3,80
▶ Recherche de documents	
– relevé de compte par périodicité mensuelle	10,00
– document de moins d'un an (l'unité)	10,00
– document de plus d'un an et recherches complexes	25,00
– supplément par photocopie	0,50
▶ Gestion de compte sans mouvement	gratuit
▶ Clôture de compte	gratuit




Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) vous est attribué de manière définitive à la Société Générale. En cas de changement d'agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toutes modifications de vos virements et prélèvements.



LA BANQUE AU QUOTIDIEN

SERVICES D'INFORMATION

	Euros
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Relevé de compte à vue (papier ou en ligne) <ul style="list-style-type: none"> – mensuel – par quinzaine par an – hebdomadaire ou journalier (1 envoi gratuit par mois) par envoi – relevé en braille 	gratuit 13,00 1,00 gratuit
▶ Relevé de compte mensuel classé par an par type d'opérations (papier ou en ligne)	13,00
▶ Récapitulatif annuel de frais	gratuit
▶ Édition du solde du compte sur ticket de retrait dans les distributeurs SG	gratuit
▶ Accès illimité au service de consultation et d'édition de relevés sur automates par trimestre	4,50
 (½ tarif avec GENERIS)	
▶ Courrier conservé à l'agence à la demande de la clientèle, par compte par mois	6,60
▶ Liste des opérations automatiques et récurrentes (sur demande du client lors de la clôture du compte)	gratuit

SYNOPSIS

Service d'information sur les avoirs et crédits détenus à la Société Générale

	abonnement annuel
▶ SYNOPSIS 1: – récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits (semestriel)	13,50
▶ SYNOPSIS 2: – récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + détail assurance vie (semestriel) + détail portefeuille titres (trimestriel)	44,20
▶ SYNOPSIS 3: – récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + détail assurance vie (semestriel) + détail portefeuille titres (mensuel)	57,20
▶ Option SYNOPSIS ISF TITRES: – en supplément de la formule choisie	57,20



Un relevé Synopsis annuel est inclus dans les offres JAZZ et Services Haute Fidélité. Les détenteurs des services Haute Fidélité bénéficient d'un tarif préférentiel sur Synopses 1,2,3 ou ISF Titres.

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

▶ “3933” Votre Banque par Téléphone

La communication téléphonique est facturée 0,34 € TTC la minute par France Télécom (tarif en vigueur au 01/01/2009) ou selon les tarifs des autres opérateurs de téléphonie fixe ou mobile. Depuis l'étranger en composant le (+33) 1 76 77 39 33, les communications sont facturées en fonction des tarifs en vigueur de chaque opérateur.

▶ Internet

- consultation et gestion des comptes.
- messagerie client : communiquer avec votre agence.

Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client

▶ Internet Mobile

- consultation et gestion des comptes.

Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client.

▶ Messalia : alertes par SMS

par mois

- pour les adhérents JAZZ/GENERIS
- pour les adhérents PACK JEUNES (contrats souscrits après le 30/06/2003)

▶ Minitel

- consultation et gestion des comptes.

La communication téléphonique est facturée 0,21 euros TTC la minute par France Télécom (tarif en vigueur au 01/01/2009).

COFFRES

▶ Location d'un compartiment de coffre-fort

par an

Volume jusqu'à 30 dm³ avec valeur du contenu limitée à 30 500 €

Euros

gratuit

gratuit

gratuit

gratuit

4,20

3,15

0,95

gratuit

88,00



LA BANQUE AU QUOTIDIEN

MOYENS DE PAIEMENT

CARTES – COTISATIONS ANNUELLES

La cotisation est prélevée à l'adhésion puis à chaque date anniversaire de celle-ci.

Cartes de paiement

▶ Carte Visa Infinite



Euros

300,00

▶ Carte Visa Premier ou Gold MasterCard

- débit immédiat
- débit différé



125,00

128,00

▶ Carte Bleue Visa ou MasterCard

- débit immédiat
- débit différé
- pour les moins de 25 ans



36,00

46,00

½ tarif

▶ Carte Bleue Nationale ou V Pay

- débit immédiat
- débit différé (uniquement CBN souscrites avant le 01/07/1999)
- pour les moins de 25 ans



32,00

42,00

½ tarif

▶ Carte Moneo Bleu (Porte-Monnaie Électronique)



12,00

Options des cartes de paiement

▶ Option e-Carte Bleue (paiement à distance)

- pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite

8,00

gratuit

▶ Option carte Collection

- Collections design (1) ou caritatives
- Collections pour elles ou So Music
- Collections So Music pour les moins de 30 ans



12,00

24,00

½ tarif

(1) Sport, art abstrait, graffiti, voyages, ou patrimoine.

Carte de crédit

► Carte Bleue Visa Alterna

(Carte associée à une ouverture de crédit renouvelable)

- En cas de détention de 2 cartes, sur chacune des cartes
- Pour les adhérents JAZZ



Euros

16,00

½ tarif

½ tarif

Cartes de retrait

► Carte Service Éclair Cirrus



25,00

► Carte Génération by Société Générale (jusqu'à 18 ans)



½ tarif sur les "opérations diverses" relatives à la Carte Génération by Société Générale



gratuit

CARTES – OPÉRATIONS DIVERSES

► Envoi de carte à domicile

gratuit

► Choix du code secret

8,00



Gratuit pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite et d'une carte Alterna

► Réédition du code secret des cartes de paiement et retrait

8,00

► Réédition des codes e-Carte Bleue

4,00

► Mise en opposition pour perte ou vol (frais de refabrication de la carte inclus)

16,00



Frais de mise en opposition inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ et PACK JEUNES

► Refabrication de la carte à la demande du client

16,00

► Mise en opposition par la banque pour utilisation abusive d'une carte

- sans inscription au fichier des cartes bancaires géré par la Banque de France
- avec inscription au fichier Banque de France

16,00

32,00



MOYENS DE PAIEMENT

CARTES – RETRAITS ET PAIEMENTS

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retraits d'espèces en zone euro (cf page 45) – aux distributeurs de billets Société Générale et Crédit du Nord – aux distributeurs de billets d'une autre banque au-delà des forfaits ci-dessous – aux guichets d'une autre banque que la Société Générale | <p>gratuit</p> <p>1,00</p> <p>3,00</p> |
|--|---|

Forfait mensuel de retraits gratuits

Cartes Visa Infinite et Premier/Gold MasterCard	illimité
Carte Bleue Visa/MasterCard dans Jazz ou Pack Jeunes	8
Carte Bleue Visa/MasterCard	4
Carte Bleue Visa Alternà	4
Carte Bleue Nationale/ V Pay/Cirrus	0

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retraits d'espèces hors zone euro (1) + une commission sur le montant retiré – pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite – pour les autres cartes | <p>3,00</p> <p>2,00%</p> <p>2,60%</p> |
|---|--|

- | | |
|--|-----------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Paiements en zone euro (cf page 45) | <p>gratuit</p> |
|--|-----------------------|

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Paiements hors zone euro (1) + une commission sur la facture payée – pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite – pour les autres cartes | <p>1,00</p> <p>2,00%</p> <p>2,60%</p> |
|---|--|



Conditions privilégiées pour les retraits et paiements hors zone euro pour les adhérents JAZZ International

(1) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa ou MasterCard, aux conditions de change de leurs réseaux au jour de réception de l'opération.

CARTES AMERICAN EXPRESS – COTISATIONS ANNUELLES



	Euros
▶ Carte personnelle 	80,00
▶ Gold Card 	185,00
▶ Carte Platinum 	520,00
▶ Offre première année sur la Carte Personnelle et la Gold Card	1/2 tarif
 Gratuité pour les détenteurs d'une Carte Visa Infinite/ Visa Premier/Gold MasterCard et pour les titulaires des Services Haute Fidélité	
▶ Offre de renouvellement	
 Réduction de 25 % sur la Carte Personnelle et la Gold Card en cas de détention simultanée de JAZZ	



LA BANQUE AU QUOTIDIEN

CHÈQUES

La Société Générale n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques pour lesquelles une date de valeur de 2 jours ouvrés est prise en compte pour le calcul des intérêts en raison des délais techniques d'encaissement.

	Euros
Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique	gratuit
Envoi de chéquier à domicile + Frais postaux d'envoi en recommandé	2,00
Remise de chèques payables en Métropole	gratuit
Païement de chèques	gratuit
Délivrance d'un chèque de banque	10,00
 Chèques de banque inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ, PACK JEUNES et Générés	
Opposition sur chèques ou chéquier par l'émetteur	10,90
 Frais de mise en opposition sur chèques inclus dans les cotisations Piano et JAZZ	
Information préalable pour chèque non provisionné (par chèque)	12,50

Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.

PRÉLÈVEMENTS - TIP

Mise en place d'une autorisation de prélèvement	gratuit
Païement par avis de prélèvement ou TIP	gratuit
Opposition sur avis de prélèvement	10,50
 Frais de mise en opposition sur prélèvement inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ	

VIREMENTS

	Euros
► Virement unitaire - Virement Européen Virement en euros émis vers un pays de la zone SEPA (Espace Economique Européen et Suisse) <ul style="list-style-type: none">– Traité par votre agence<ul style="list-style-type: none">• entre comptes SG d'un même titulaire gratuit• vers la France avec RIB ou BIC/IBAN du bénéficiaire 3,20• par virement transfrontière vers un pays de la zone SEPA avec BIC/IBAN correct du bénéficiaire 3,20<ul style="list-style-type: none">- commission supplémentaire pour BIC/IBAN absent ou incorrect 15,00- commission supplémentaire pour un montant > 50 000 € 10,00– Traité via Internet ou Minitel (1)<ul style="list-style-type: none">• entre comptes SG d'un même titulaire gratuit• vers la France avec RIB ou BIC/IBAN du bénéficiaire gratuit• par virement transfrontière vers un pays de la zone SEPA avec BIC/IBAN du bénéficiaire gratuit	
► Virement permanent <ul style="list-style-type: none">– Virement permanent initié ou modifié à votre agence, par virement 1,05– Virement permanent initié ou modifié, via Internet ou Minitel<ul style="list-style-type: none">• vers un compte Société Générale gratuit• vers un compte tenu dans une autre banque en France, par virement 0,50	
GENERIS (offre destinée aux clients sans chéquier)	
► Cotisation mensuelle	2,90
► Prestations incluses 1 Carte Bleue Nationale/V Pay, 1 chèque de banque par mois, 1 virement permanent initié en agence par mois, 1 virement permanent Internet/Minitel par mois (1), 4 virements occasionnels initiés en agence par an, virements occasionnels européens via Internet/Minitel illimités, paiements par TIP et prélèvements illimités, consultation de comptes sur Internet et Minitel (1)	
► Avantages tarifaires <ul style="list-style-type: none">– Messalia par mois 3,15– service de consultation et d'édition de relevés sur automates par trimestre 2,25	

SERVICE BANCAIRE DE BASE (SBB)

Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312.1 du Code Monétaire et Financier. **gratuit**

(1) Voir tarifs Minitel et Internet page 9.



LA BANQUE AU QUOTIDIEN

OFFRES GROUPÉES DE PRODUITS ET SERVICES

Avec ces offres, vous bénéficiez du programme de fidélité Filigrane et vous cumulez des points convertibles en cadeaux. Pour en savoir plus, contactez votre Conseiller.

JAZZ



Euros

► Prestations incluses

Carte de paiement à débit immédiat ou différé, Quiétis, Service Opposition Toutes Cartes, Garantie Prix, Espace Voyages JAZZ, Synopsis JAZZ, relevé de compte classé par type d'opérations, 3 chèques de banque par an, oppositions sur cartes (refabrication incluse), oppositions sur chèques et prélèvements

Cotisation mensuelle selon type de carte (débit immédiat ou différé)

Avec Carte Bleue Nationale/ V Pay	7,40
Avec Carte Bleue Visa ou MasterCard	7,80
Avec Carte Visa Premier ou Gold MasterCard	15,00
Avec Carte Visa Infinite	29,00

Tarif "Coup d'Envoi" pour les jeunes actifs de 18 à 29 ans la première année - 30%



Si 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, réduction de 50 % sur le JAZZ le moins cher (non cumulable avec le tarif "Coup d'Envoi").

► Avantages tarifaires

– Réduction sur cotisation annuelle des cartes de paiement supplémentaires détenues sur le compte JAZZ	8,00
– Cotisation annuelle de la Carte Alterna	8,00
– Cotisation mensuelle de Messalia	3,15

JAZZ International (offre réservée aux clients expatriés et aux non-résidents étrangers)

► Prestations incluses

JAZZ avec carte Visa ou MasterCard ou Visa Premier ou Gold MasterCard ou Visa Infinite, Sogémonde Épargne, Déclik Régulier, 12 virements internationaux par an avec BIC ou IBAN (hors commission de change), Guide de l'Expatriation, Accès au Pôle Assistance Expatriés

Cotisation mensuelle selon type de carte (débit immédiat ou différé)

Avec Carte Bleue Visa ou MasterCard	22,00
Avec Carte Visa Premier ou Gold MasterCard	29,00
Avec Carte Visa Infinite	44,00

Cotisation pour les jeunes actifs de 18 à 29 ans ½ tarif



Si 2 JAZZ International sont détenus sur le même compte, réduction de 50 % sur le JAZZ le moins cher (non cumulable avec le tarif "18/29 ans").

Avantages tarifaires

- Pas de commission sur les paiements par cartes à l'étranger
- Pas de commission SG sur les retraits d'espèces dans n'importe quel distributeur dans le monde quel que soit le type de carte internationale détenue.
- Un coffre de 30 dm³ avec valeur du contenu limité à 30 500 € à ½ tarif.

PACK JEUNES



Prestations incluses

Offre réservée aux jeunes de 16 à 25 ans comprenant une Carte Bleue Nationale/ V Pay ou une Carte Bleue Visa ou MasterCard à débit immédiat ou différé (uniquement à débit immédiat pour les 16-17 ans), Quiétis, un forfait d'exonération d'agios (uniquement pour les 18-25 ans), un chèque de banque par an, les oppositions sur cartes.

Cotisation mensuelle

- Cotisation pour les 16-17 ans

4,55
½ tarif

Avantages tarifaires

- Cotisation Messalia, par mois

0,95

Pack Jeunes souscrit avant le 30/06/2003 (par mois) (le contenu comprend également Messalia.)

5,05

Cotisation pour les membres d'une mutuelle étudiante partenaire (Pack Jeunes souscrit avant le 30/06/2005)

-15 %

SERVICES HAUTE FIDÉLITÉ

- Ensemble d'avantages et de services de banque au quotidien réservé aux clients détenant au moins 60 000 € d'avoirs à la Société Générale ou domiciliant des salaires et revenus mensuels d'au moins 6 000 € sur un compte à vue ouvert à la Société Générale.

Les Services Oppositions Toutes Cartes, Garantie Prix, Espace Voyages JAZZ, Synopsis JAZZ ou Synopsis Haute Fidélité et relevé de compte par type d'opérations peuvent être souscrits séparément aux prix respectifs annuels de 18 €, 22 €, 45 €, 10 € et 13 €.



LA BANQUE AU QUOTIDIEN

DÉCOUVERTS

- Facilité de caisse ou découvert ponctuel non contractualisé
taux nominal annuel

Euros

18,80 %

Ce taux est susceptible de variation à chaque trimestre civil.

Le TEG est indiqué sur le relevé de compte.

Ex : Si vous utilisez votre facilité de caisse de 500 € pendant 15 jours au taux de 18,80%, le TEG annuel ressort à 20,68 %.

- Découvert confirmé
taux nominal annuel

de 8,15 %
à 18,80 %

Le TEG est indiqué sur l'offre préalable et sur le relevé de compte.

- Minimum forfaitaire d'agios
par trimestre
(non compris dans le TEG)

5,20



Pas de minimum forfaitaire pour les jeunes de 18 à 25 ans ni pour les titulaires de l'offre Piano

- PIANO
par an

34,50

Produit complémentaire de la facilité de caisse incluant un forfait d'exonération d'agios, une assurance décès accidentel et les frais de mise en opposition sur chèques
– Tarif "Coup d'Envoi" pour les Jeunes actifs de 18 à 29 ans (la 1^{re} année)

1/2 tarif

Une facilité de caisse vous permet d'être à découvert 15 jours (consécutifs ou non) par mois calendaire. Mais, dès que vous l'utilisez, ce service fait l'objet d'une facturation d'agios. La Société Générale vous propose donc d'alléger cette facturation grâce à Piano.

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT NÉCESSITANT UN TRAITEMENT PARTICULIER

- Commission d'intervention : traitement d'opérations spécifiques ne pouvant s'imputer au compte du client sans une intervention de l'agence (en cas d'insuffisance de provision, de présentation d'un ordre de paiement irrégulier, d'une écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie, d'un avis à tiers détenteur, d'une opposition administrative ou d'un blocage)
– par opération (dans la limite de 3 par jour)

8,90

- Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire

10,50

- Ouverture d'un dossier pour traitement d'un avis à tiers détenteur, d'une saisie reçue

102,00

- Ouverture d'un dossier pour traitement d'une opposition administrative

10 % du
montant dû
(plafond
102,00)

SUCCESSIONS

Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement

Commission calculée en fonction du montant des avoirs détenus

- jusqu'à 1000 € inclus
- supérieur à 1000 €

Euros

70,00

0,5 % + 70,00
plafond 750,00

REJETS SANS PROVISION

Forfait de rejet d'un chèque sans provision incluant

- lettre d'information préalable
- frais de dossier
- frais par chèque impayé
- frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire (hors frais postaux)
- gestion du compte pendant la période d'interdiction
- délivrance d'un certificat de non-paiement
- régularisation par blocage de provision
- frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - pour un chèque inférieur ou égal à 50 €
 - pour un chèque supérieur à 50 €

30,00

50,00

Rejet de prélèvement

Prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement (TIP) sans provision

- Pour un montant < à 20 €
- Pour un montant ≥ à 20 €

montant
du rejet
20,00

Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision

- Pour un virement < à 15 €
- Pour un virement ≥ à 15 € à destination d'un compte SG
- Pour un virement ≥ à 15 € à destination d'une autre banque

gratuit

gratuit

15,00

Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision.

Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques.

Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre les chèques.

Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans.

Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.



LA BANQUE AU QUOTIDIEN

LES OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

CHANGE MANUEL

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

► Délivrance de chèques de voyage American Express (1)

Euros

3 %
du montant
mini. 9,90

► Encaissement de chèques de voyage (1)

- en Euros
- en devises

gratuit
3 %
du montant
mini. 9,90

► Achat et vente de billets de banque étrangers

- commission par opération

- commission fixe supplémentaire pour les opérations de non-clients

1,5 %
du montant
mini. 6,00

9,90

VIREMENTS VERS L'ÉTRANGER

► Virement Européen

Virement en euros émis vers un pays de la zone SEPA
(Espace Economique Européen et Suisse)

- Traité par votre agence par virement transfrontière avec BIC/IBAN du bénéficiaire
- commission supplémentaire pour BIC ou IBAN absent ou incorrect
- commission supplémentaire pour un montant > 50 000 €

3,20

15,00
10,00

► Virement International (2)

Virement dans une devise autre que l'euro ou virement vers un pays en dehors de la zone SEPA.

- par virement
- commission de change sur le montant de la transaction (3)

0,9 ‰
du montant
mini. 13,75
maxi 70,00
0,5 ‰
du montant
mini. 14,00

► Service i-Transfert

Virement initié à partir d'un serveur vocal (0,34 € TTC/minute)

- abonnement annuel
- transfert en faveur d'un compte tenu par une filiale SG
- transfert pour mise à disposition d'espèces dans une agence d'une filiale SG

12,00
10,00
20,00

VIREMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

► Virement d'un montant inférieur à 150 €

Euros

gratuit

► Virement Européen

Virement en euros en provenance d'un pays de la zone SEPA
(Espace Economique Européen et Suisse)

– par virement

- commission supplémentaire pour un montant > 50 000 €

gratuit

9,15

► Virement International (2)

Virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance
d'un pays en dehors de la zone SEPA.

– par virement

– commission de change sur le montant de la transaction (3)

16,50

0,5 ‰
du montant
mini. 14,00

CHÈQUES (2)

► Chèque en euros présenté par une banque étrangère

1 ‰
du montant
mini. 20,33

► Performance Chèques Étrangers

Encaissement d'un chèque en euros ou en devises tiré sur l'étranger

– Formule "Crédit accéléré"

– Formule "Crédit ferme"

16,74

1 ‰
du montant
mini. 16,74

► Commission de change sur le montant du chèque (3)

0,5 ‰
du montant
mini. 14,00

Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères.

Pour en savoir plus, consultez la "Notice d'information SWIFT" sur le site www.fbf.fr ou www.particuliers.societegenerale.fr

(1) Réserve à la clientèle ayant un compte à la Société Générale.

(2) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais éventuellement réclamés par le correspondant étranger.

(3) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 76 500 €.



LES PRÊTS

PRÊTS À LA CONSOMMATION

ALTERNA

Ouverture de crédit renouvelable

- Taux

[nous consulter](#)

Prêt Direct Alterna

Crédit amortissable utilisable dans le cadre de l'ouverture de crédit renouvelable Alterna.

PRÊT EXPRESSO

Prêt personnel amortissable permettant le financement de :
voiture, équipement de la maison, vacances...

- Taux
- Frais de dossier

[nous consulter](#)

1 % du montant du prêt
(minimum 50,00 € - maximum 120,00 €).

- Frais d'aménagement de durée : 30,00 €

EXPRESSO DÉVELOPPEMENT DURABLE

Prêt personnel amortissable finançant les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens à usage d'habitation

- Taux
- Frais de dossier

[nous consulter](#)

1 % du montant du prêt
(minimum 50,00 €, maximum 120,00 €)

AVANCE ÉTUDIANTS

Découvert contractualisé

- Taux
- Frais de dossier : néant

[nous consulter](#)

PRÊT ÉTUDIANT ÉVOLUTIF

- Taux
- Frais de dossier : 30,00 €
- Frais d'aménagement de durée : 30,00 €
- Frais pour décaissements programmés : 16,00 €

[nous consulter](#)

CAUTION LOYER COUP D'ENVOI

- Frais d'acte 30,00 €
- Commission d'engagement 2 % par an du montant de la caution

AUTRES CAUTIONS ÉMISES

- Frais d'acte 41,50 €
- Commission d'engagement [nous consulter](#)



LES PRÊTS

LES PRÊTS À L'HABITAT

PRÊTS À TAUX FIXE

► CasaNova taux fixe

Durée : **3 à 30 ans**
Taux : **nous consulter**

► Reléo

Prêt relais d'une durée maximum de 2 ans
Taux : **nous consulter**

PRÊTS À TAUX RÉVISABLE

► CasaNova taux révisable

Le taux de ces prêts est susceptible de varier annuellement en fonction de l'évolution de la moyenne du Taux Interbancaire Offert en Euros à 12 mois. (TIBEUR encore dénommé EURIBOR).

Le prêt est transformable en prêt à taux fixe à tout moment à compter du premier anniversaire et sans frais.

Durée : **3 à 30 ans**
Taux : **nous consulter**

LES AUTRES PRÊTS RÉGLEMENTÉS

• Prêts d'épargne logement

- Sur compte,

le taux est égal à celui de l'épargne majoré de 1,5 %
soit actuellement 3,25 % (hors assurance)

- Sur plan,

le taux est égal à celui de l'épargne majoré de 1,70 %
soit actuellement 4,20 % (hors assurance)

• Prêt Conventionné, Prêt à l'Accession Sociale

Durée : **3 à 30 ans**
Taux : **nous consulter**

• Nouveau Prêt 0 %

Durée : **6 à 22 ans**
Taux : **0 %**

• CasaNova Développement Durable

Montant : **> 21 500 €**
Durée : **3 à 30 ans**
Taux : **nous consulter**

Une notice - Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France - est tenue à la disposition de la clientèle dans les agences de la Société Générale.

CONDITIONS COMMUNES

- **Taux**
Les taux d'intérêt sont annuels et s'entendent hors assurance pour des remboursements mensuels.
- **Assurance**
les tarifs sont fonction de l'âge de l'emprunteur à l'adhésion, du type de projet (prêt personnel ou à usage locatif) et du mode de remboursement (prêt amortissable ou in fine).
- **Assurance Perte d'Emploi (facultative)**
4,17 €/mois pour 10 000 € empruntés.

		Euros
• Frais de dossier: tous prêts immobiliers dont	– CasaNova taux fixe	1 % du montant
	– CasaNova taux variable	
	– Prêts Conventionnés	mini 300,00
	– Reléo	maxi 900,00
	– CasaNova Développement Durable	
	– Prêts à l'Accession Sociale (PAS)	1 % du montant
		mini 300,00
		maxi 400,00
	– Prêts d'épargne logement et Nouveau Prêt à 0 %	néant
• Frais pour traitement spécifique donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative y compris dans le cadre d'un transfert		1 % du capital dû
	mini	300,00
	maxi	900,00
• Frais pour exercice des options des prêts CasaNova		0,50 %
	mini	300,00
	maxi	900,00
• Frais d'étude de délégation d'Assurance		100,00
• Lettre de relance sur échéance impayée		12,90
• Demande de décompte de remboursement anticipé (recherche complexe)		25,00



LES PLACEMENTS

COMPTES D'ÉPARGNE

PRODUITS À TAUX RÉGLEMENTÉS

Ces taux réglementés sont fixés par les Pouvoirs Publics.

▶ Livret A	2,50 %
▶ Livret de Développement Durable	2,50 %
▶ Livret d'Épargne Populaire (accessible sous conditions d'imposition)	3,00 %
▶ Compte Épargne Logement (hors prime d'État)	1,75 % (1)
▶ Plan Épargne Logement (hors prime d'État) Le bénéfice de la prime d'État est lié à la réalisation d'un prêt d'épargne logement. Les intérêts sont imposables à partir du 12 ^e anniversaire.	2,50 % (1) (2)

PRODUITS À TAUX LIBRES

Ces taux peuvent être modifiés à tout moment
par la Société Générale.

▶ Compte sur livret	2,25 % (1) (2)
▶ Livret EUROKID	3,00 % (1) (2)
▶ Livret Jeune	3,75 %
▶ Comptes à Terme et Bons de Caisse Durée 1 mois minimum	nous consulter

(1) Hors prélèvements sociaux.

(2) Hors fiscalité.

Mode de rémunération des divers comptes d'épargne

- Les intérêts sont calculés par quinzaine civile en retenant le nombre de jours réels.
- Les fonds déposés portent intérêt à compter du 1^{er} jour de la quinzaine civile qui suit la date du dépôt.
Exemple : versement le 10/03, les intérêts sont décomptés à partir du 16/03.
- Les fonds sont rémunérés jusqu'au dernier jour de la quinzaine civile précédant le retrait.
Exemple : retrait le 5/09, les intérêts sont calculés jusqu'au 31/08.



Il est donc préférable d'effectuer ses versements dans les derniers jours d'une quinzaine civile et ses retraits dans les premiers jours.

Mode d'alimentation des divers comptes d'épargne SG

- À votre initiative
 - avec Minitel ou Internet
 - sans Minitel ni Internet
- Automatique
 - Déclic régulier
 - Déclic seuil (par an)

La Gamme Déclic est une formule d'épargne automatique permettant d'alimenter les comptes suivants :

LEP, Livret de Développement Durable, Compte sur Livret, Compte Épargne Logement, Livret Jeune, Livret Eurokid.

TRANSFERT DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

► Compte d'Épargne Logement	45,00
► Plan d'Épargne Logement	45,00
► Plan d'Épargne Populaire	45,00

ASSURANCES

► CERTIPEL, CERTIPEP Assurance décès accidentel liée au Plan d'Épargne Logement ou au Plan d'Épargne Populaire (par an)	25,00
--	-------

Euros

gratuit (1)
gratuit

gratuit
9,10

(1) Voir tarifs Minitel et Internet page 9



LES PLACEMENTS

OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES

ORDRE DE BOURSE

TITRES NÉGOCIABLES EN EUROS SUR EURONEXT PARIS, AMSTERDAM ET BRUXELLES

ORDRE SUR ACTIONS ET TITRES ASSIMILÉS PASSÉ PAR INTERNET

Ordre au comptant

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle (1)	Commission fixe	Minimum de perception (2)
> 15 000 €	0,34 %	0,00 €	8,89 €
de plus de 8000 à 15 000 €	0,44 %		
≤ 8 000 €	0,54 %		

Service de Règlement Différé (3)

Commission supplémentaire de règlement différé (4) (5)	0,34 % à l'achat gratuit à la vente
--	--

Ordre annulé ou transmis et non exécuté : gratuit

ORDRE DE BOURSE PASSÉ PAR VOTRE AGENCE OU LE 3933

Ordre au comptant

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle (1)	Commission fixe	Minimum de perception (2)
> 15 000 €	1,00 %	4,49 €	15,50 €
de plus de 8 000 à 15 000 €	1,20 %		
≤ 8 000 €	1,40 %		

Tarif préférentiel pour les adhérents PACK JEUNES et les clubs d'investissement

Service de Règlement Différé (3)

Commission supplémentaire de règlement différé (4) (5)	0,34 % à l'achat gratuit à la vente
--	--

Ordre annulé ou transmis et non exécuté : gratuit

PROROGATION SUR INTERNET OU EN AGENCE D'UN ORDRE PASSÉ AU SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (3)

Sens de l'ordre	Commission proportionnelle (4) (6)	Commission fixe	Minimum de perception
Achat	0,78 %	4,78 €	14,35 €
Vente	0,30 %	4,78 €	14,35 €

- (1) Barème applicable dès le premier euro et non par tranche et calculé sur le montant brut négocié.
- (2) Dans le cas de petits ordres de vente et de petits ordres d'achat de droits et bons, les frais prélevés n'excèdent pas la moitié du montant brut de l'ordre.
- (3) Sur Euronext Paris exclusivement
- (4) Calculée sur le montant brut négocié. Les taux indiqués sont susceptibles de varier périodiquement en fonction de l'évolution des conditions de marché.
- (5) Pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse, gratuité de la commission de règlement différé à hauteur de la quantité vendue.
- (6) La commission de règlement différé est incluse.



LES PLACEMENTS

TITRES NÉGOCIABLES SUR LES AUTRES MARCHÉS OU EN DEVISE ÉTRANGÈRE (1)

ORDRE SUR ACTIONS

	PASSÉ PAR INTERNET	PASSÉ PAR LE 3933
	Allemagne, Angleterre Suisse, USA (Nyse, Nasdaq)	Principaux pays de la zone Euro (2) Angleterre Suisse USA Canada
Commission proportionnelle	1,01 %	1,26 %
Minimum de perception	61,00 €	75,35 € (3)

ORDRE DE BOURSE PASSÉ PAR VOTRE AGENCE

	Zone Euro Angleterre Suisse USA Canada	Autres pays
Commission proportionnelle	1,66 %	nous consulter
Minimum de perception (3)	110,03 €	

Ordre annulé ou transmis et non exécuté : gratuit

(1) Hors éventuelles taxes locales et frais de change, barème intégrant les frais de courtiers étrangers et applicable sur le montant brut négocié contre-valorisé en euros.

(2) Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal.

(3) Dans le cas de petits ordres de vente, la Société Générale assure à ses clients le versement d'au moins la moitié du montant brut de la négociation.

DROITS DE GARDE (1)

► Gratuité :

- Pour les actions et certains emprunts Société Générale
- Pour les autres actions des sociétés du Groupe SG (Crédit du Nord, Boursorama)
- Pour certains Fonds Communs de Placement et SICAV de la Société Générale et du Crédit du Nord
- Pour les titres des sociétés privatisées, pendant 18 mois (loi du 19 juillet 1993)
- Pour les titres détenus par des clubs d'investissement ouverts à la Société Générale

Droits de garde Tranches de valorisation par compte titres (ordinaire ou PEA)	Commission proportionnelle (2)	Commission fixe par ligne	Minimum de perception par compte
> 150 000 €	0,10 %	4,78 €	27,50 €
de plus de 50 000 à 150 000 €	0,21 %		
≤ 50 000 €	0,26 %		

(1) Prélèvés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.


(2) Barème applicable par tranche.



LES PLACEMENTS

OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES

AUTRES SERVICES

	Euros
▶ Souscriptions de bons de caisse Société Générale	gratuit
▶ Souscriptions aux émissions d'actions ou d'obligations	gratuit
▶ Souscriptions à une introduction sur un marché géré par Euronext Paris	gratuit
▶ Forfait annuel (1) de tenue de compte titres (ordinaire ou PEA) (droits de garde non inclus) par compte titres détenu	9,00
 Tenue de compte offerte si au moins un achat en Bourse ou une souscription d'OPCVM est exécuté entre le 1 ^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2009 inclus	
▶ Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions.	inclus dans le forfait
▶ Service personnalisé pour les clients en gestion de patrimoine (2) par an	394,68
▶ Service d'information Synopsis cf. page 8	
▶ Service Plus-Values (2) (3) par an	55,00
▶ Service Relevé ISF (2) (3) par an	55,00
▶ Relevé de titres par abonnement (2) (3)	
• Relevé mensuel par an	29,90
• Relevé trimestriel par an	17,94
▶ Relevé de titres à la demande	25,12
▶ Relevé de titres de succession	25,12
▶ Recherche et calcul des plus-values sur exercice antérieur	nous consulter
▶ Frais de transfert d'un Plan d'Épargne en Actions dans un autre Établissement forfait	59,80
▶ Frais de virement de titres dans un autre Établissement	
• Titres conservés en France par ligne	4,78
• Titres conservés à l'Étranger par ligne	50,23

(1) Prélevé sur votre compte courant chaque année en août si le compte titres (ordinaire ou PEA) comporte au moins une ligne valeur au 30 juin.

(2) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

(3) Uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier du Service Synopsis.

▶ **PEA : incorporation de titres au nominatif pur**
par ligne et par an **21,53**

▶ **Revenus de valeurs étrangères**
• Récupération d'impôt **nous consulter**

SICAV ET F.C.P. (1)

▶ **Souscription d'actions de SICAV et de parts de Fonds Commun de Placement (FCP) émis par la Société Générale**

Les prix de souscription et de rachat sont nets et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée et de sortie. Ces derniers, qui sont variables selon les OPCVM figurent sur le prospectus simplifié établi sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers et remis à tout nouveau souscripteur.

▶ **Souscription de SICAV ET FCP**
hors Société Générale et Crédit du Nord **35,88**

GESTION SOUS MANDAT

▶ **Confier la gestion de vos actifs financiers à un expert** **nous consulter**

ASSURANCES

▶ **CERTIPEA**
• Assurance décès accidentel liée au PEA
Option 1 par an **30,00**
Option 2 par an **98,00**

LES OPÉRATIONS SUR OR

▶ **Droits de garde**
Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne **0,80 %**
• Minimum de perception par ligne valeur **30,00**

▶ **Négociations**
• Achat et vente (2) **4,00 %**
• Minimum de perception (par type de pièce) **50,00**
• Commission fixe d'ensachage (achat de pièces) **8,00**

▶ **Retraits, virements et opérations diverses**
• Tarification spécifique **nous consulter**

(1) La conversion en euros d'une négociation en devise donne lieu à perception d'une commission de change.

(2) Augmenté des frais de port TTC.




LES ASSURANCES

Pour répondre de manière pertinente à vos besoins en assurances, la Société Générale vous propose toute une gamme de produits, qu'il s'agisse de vous protéger, de protéger vos proches, vos moyens de paiement ou vos biens.

Pour en savoir plus, prenez rendez-vous avec votre Conseiller Société Générale ou connectez-vous sur www.particuliers.societegenerale.fr

PROTECTION DE L'ASSURÉ ET DE SES PROCHES

			Euros
► Garantie des Accidents de la Vie			
Contrats souscrits depuis le 1 ^{er} Février 2008			
Formule Solo (célibataire)			
• seuil 5% d'incapacité permanente	par mois		12,00
• seuil 30% d'incapacité permanente	par mois		10,00
Formule Duo (couple sans enfant)			
Formule Famille monoparentale (avec enfants)			
• seuil 5% d'incapacité permanente	par mois		18,00
• seuil 30% d'incapacité permanente	par mois		14,00
Formule Famille (couple avec enfants)			
• seuil 5% d'incapacité permanente	par mois		22,00
• seuil 30% d'incapacité permanente	par mois		18,00
► Certicompte			
Assurance décès accidentel associée au compte à vue			
• Option 1	par an		35,00
• Option 2	par an		69,00
► Suppléa			
Assurance décès accidentel associée au compte à vue			
– contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 – option 1	par an		20,51
– contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 – option 2	par an		38,35
– contrats souscrits entre 02/1993 et 10/2001	par an		24,08
► CertiLivretA			
Assurance décès accidentel associée au Livret A	par an		27,00
► Certipel			
Assurance décès accidentel associée au plan d'épargne logement	par an		25,00
► Certipep			
Assurance décès accidentel associée au plan d'épargne populaire	par an		25,00

	Euros
<p>► Certipea Assurance décès accidentel associée au plan d'épargne en actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Option 1 par an 30,00 • Option 2 par an 98,00 	
<p>► Protection juridique (par an) Pour vous aider à trouver une solution aux litiges du quotidien</p>	59,00
<p>► Généa Assurance prévoyance décès en fonction de l'âge de l'assuré et du montant des capitaux</p>	
<p>► Garantie Loyers Impayés</p>	
<p>► Garantie Obsèques Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement</p>	
<p>► Maetis Assistance "rapatriement de corps" pour les personnes résidant en permanence en France et qui souhaitent être inhumées hors de France. Tarif en fonction de l'âge et de la formule choisie.</p>	
<p>PROTECTION DES MOYENS DE PAIEMENT</p>	
<p>► Quiétis Assurance perte et vol des moyens de paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> • prime titulaire par an 28,50 • prime cotitulaire par an 18,90 	
<p> Quiétis est inclus dans les offres groupées Jazz et Pack Jeunes</p>	
<p>PROTECTION DES BIENS</p>	
<p>► Assurance Automobile</p>	
<p>► Assurance Camping-car, Caravane, Remorque</p>	
<p>► Assurance 2 Roues</p>	
<p>► Assurance Habitation</p>	
<p>► Sécurité Habitat (télésurveillance)</p>	

nous consulter

nous consulter

Pour ces offres, contactez votre Conseiller Société Générale. Il vous établira gracieusement un devis personnalisé ou vous mettra en contact avec nos partenaires spécialisés.

La Société Générale présente sa gamme de produits d'assurance en sa qualité d'intermédiaire d'assurances (numéro d'inscription à l'ORIAS: 07 022 493).

L'immatriculation de la Société Générale peut être contrôlée sur le site www.orias.fr.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, la Société Générale, met à votre disposition un ensemble de services vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

► Votre Conseiller en Agence

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre Agence Société Générale. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

► Le Catalogue à disposition dans votre Agence

Conçu pour vous et votre famille, le Catalogue Société Générale est un véritable guide présentant les principaux produits et services mis à votre disposition. Il vous permet de découvrir ou redécouvrir leurs principales caractéristiques et, si vous ne les détenez pas encore, d'y souscrire directement depuis votre domicile.

► 3933, votre banque par téléphone (cf. tarif p. 9)

● La gestion de vos comptes 24h/24 et 7j/7

Vous consultez vos comptes bancaires et vos comptes d'épargne, ainsi que les caractéristiques de vos cartes bancaires. Vous pouvez également effectuer des virements entre vos comptes Société Générale.

● Un conseiller à votre écoute de 8 h à 22 h du lundi au samedi

Selon votre demande, un Conseiller effectue des virements entre vos comptes Société Générale, passe vos ordres de bourse, répond à vos questions sur vos comptes, services, placements, ou prend rendez-vous avec votre Conseiller habituel en agence.

● Des services d'assistance en cas d'urgence

Vous disposez d'une assistance 24 h/24 et 7 j/7 en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement ou de sinistre auto/habitation pour un contrat assurance souscrit auprès de la Société Générale.

► Messalia (cf. tarif p. 9)

Vous êtes informé par SMS de la situation de votre compte bancaire. Vous choisissez les alertes que vous souhaitez recevoir sur votre téléphone mobile : mini relevé de compte hebdomadaire, franchissement d'un solde que vous définissez au préalable, réception d'un virement...



► Internet Mobile : societegenerale.mobi

Sur le site Internet Mobile de la Société Générale, vous consultez l'ensemble de vos comptes et portefeuilles titres, et effectuez vos virements ponctuels. Vous bénéficiez également d'une assistance en cas d'urgence sur le vol ou la perte de vos moyens de paiements et du service de géolocalisation qui vous permet de localiser l'agence ou le distributeur Société Générale le plus proche. Il vous suffit de posséder un téléphone mobile compatible WAP ou i-mode.



► Internet: www.particuliers.societegenerale.fr

Vous consultez vos comptes, réalisez vos virements ou passez vos ordres de Bourse. Vous pouvez également contacter votre Agence par messagerie depuis votre Espace client.

► Agios

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

► Amortissement

Remboursement prévu en une ou plusieurs fois d'un emprunt. Selon le type d'emprunt, il peut être étalé dans le temps ou effectué en une seule fois en fin de contrat.

► Autorisation de découvert

Accord donné par la banque permettant de bénéficier d'un découvert d'un montant maximum déterminé et remboursable selon des modalités convenues d'avance, notamment dans la convention de compte de dépôt ou dans un contrat.

► Autorisation de prélèvement

Autorisation donnée par le client à sa banque de payer les prélèvements qui seront présentés par une société ou des créanciers désignés par l'autorisation.

► Avis à tiers détenteur (ATD)

Procédure administrative (forme de saisie-attribution) permettant au Trésor public ou à l'Administration fiscale d'obtenir le blocage puis le règlement, une fois le délai de contestation de deux mois expiré, de sommes qui lui sont dues au titre de certains impôts.

► Carte bancaire

Moyen de paiement prenant la forme d'une carte émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire, conformément au contrat passé avec sa banque, d'effectuer des paiements et/ou des retraits. Des services connexes peuvent y être associés (assurance, assistance...).

► Carte de crédit

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit préalablement et contractuellement défini.

► Carte à autorisation systématique

Carte de paiement à débit immédiat permettant à son titulaire de régler des achats et également d'effectuer des retraits dans les automates bancaires (DAB/GAB) après vérification de la provision disponible sur son compte de dépôt, sauf exception (péages par exemple). Les achats et/ou les retraits sont débités immédiatement.

► Carte à débit différé

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats dont les montants sont débités, par la banque, généralement en fin de mois. Toutefois, les retraits sont débités au jour le jour.

► Carte à débit immédiat

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits dont les montants sont généralement débités au jour le jour.

► Carte de retrait

Carte délivrée par la banque permettant d'effectuer exclusivement des retraits de billets dans des automates bancaires (DAB/GAB). Son utilisation peut être limitée ou non à un seul guichet bancaire, à une seule banque ou à une seule agence.

► Change manuel

Opération qui consiste à convertir des billets de banque d'une monnaie dans une autre monnaie. Cette opération donne généralement lieu à la perception d'une commission de change.

- ▶ Chèque**
Moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation.
- ▶ Chèque de banque**
Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte de dépôt du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont souvent exigés pour le règlement d'achats importants.
- ▶ Chèque de voyage (ou "travellers cheque")**
Mode de paiement acheté à la banque, libellé en euros ou en devises étrangères, payable à tous les guichets de la banque ou de ses correspondants à l'étranger et accepté par certains commerçants pour régler des achats.
- ▶ Chèque sans provision**
Chèque émis sur un compte de dépôt dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour régler le montant du chèque. L'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires et éventuellement des pénalités à payer au Trésor Public (si la régularisation n'a pas lieu dans un délai de 2 mois après l'interdiction). La provision doit être disponible dès l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation.
- ▶ Code BIC (Bank Identifier Code)**
Code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens et internationaux.
- ▶ Code IBAN (International Bank Account Number)**
Code permettant d'identifier un compte bancaire au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens et internationaux.
- ▶ Code RIB (Relevé d'identité bancaire)**
Code permettant en France d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le nom du titulaire du compte, le nom de la banque, le code établissement, le code guichet, le numéro de compte et la clé de contrôle. Désormais, y figurent également le code IBAN et le BIC. Il peut être communiqué par le client à tous ses débiteurs ou créanciers pour permettre l'enregistrement automatique des opérations (virements, prélèvements, TIP) sur son compte.
- ▶ Commission**
Somme perçue par une banque en rémunération d'un service fourni à son client.
- ▶ Convention de compte de dépôt**
Contrat écrit entre une banque et une personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels. Il précise les conditions dans lesquelles fonctionne ce compte ainsi que les droits de chacune des deux parties. Toute ouverture d'un compte de dépôt donne lieu obligatoirement à la signature d'une convention de compte de dépôt.
- ▶ Crédit renouvelable**
Opération par laquelle un établissement de crédit met ou promet de mettre à la disposition d'un client une somme d'argent moyennant intérêts et frais sur la partie utilisée. Cette somme est réutilisable au fur et à mesure des remboursements en capital. Elle peut être remboursée à tout moment, en totalité ou en partie.
- ▶ DAB (Distributeur Automatique de Billets)**
Appareil qui permet de retirer une somme d'argent du solde du compte bancaire à l'aide d'une carte bancaire et d'un code confidentiel, dans des limites fixées à l'avance contractuellement.
- ▶ Date de valeur**
Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

► Découvert du compte

Position d'un compte de dépôt lorsque son solde est négatif. Cette situation peut avoir été contractualisée (autorisation de découvert) préalablement ou non par le banquier.

► Dépassement

Fait d'excéder le montant d'un seuil (plafond autorisé) ; par exemple découvert du compte ou seuil de retrait d'espèces autorisé par carte bancaire.

► Droit au compte

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier d'un compte et des services bancaires gratuits associés au droit au compte.

► Droits de garde

Frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations...).

► Endos de chèque (ou "Endossement")

Formalités pour l'encaissement d'un chèque, le bénéficiaire signe au dos du chèque. L'encaissement d'un chèque par votre banque, pour le porter sur votre compte, nécessite un endossement préalable de votre part.

► Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

Frais perçus forfaitairement par la banque pour un rejet de chèque lorsque le chèque a été rejeté pour défaut ou insuffisance de provision.

► Incidents de fonctionnement du compte

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple

dépassement de découvert autorisé).

► Instrument de paiement

Instrument (carte bancaire, chèque, prélèvement, virement, TIP et portemonnaie électronique) mis à la disposition d'un client permettant de réaliser une opération (débit ou crédit) sur son compte. Il faut y ajouter les espèces.

► Intérêts créditeurs

Somme due au client au titre de ses comptes rémunérés ou de ses placements. Le calcul de cette somme tient compte des dates de valeur.

► Intérêts débiteurs

Somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme tient compte des dates de valeur.

► Lettre d'information préalable pour chèque sans provision

Lettre adressée par la banque, lorsque vous avez émis un chèque sans provision, préalablement au rejet du chèque. Elle vous informe des délais pour constituer la provision et régulariser votre situation ainsi que des conséquences, notamment financières, d'un éventuel rejet.

► Libellé

Ensemble de mots et abréviations utilisés sur les relevés de compte et précisant la nature et l'origine des opérations.

► Mise en place d'une autorisation de prélèvement

Enregistrement par la banque de l'autorisation de prélèvement donnée par le client. Elle est nécessaire et préalable au paiement des prélèvements.

► Offre groupée de produits et services (ou "package")

Offre globalisée de produits et services permettant de couvrir un ensemble de

besoins d'un client. Chaque produit ou service peut être souscrit séparément.

► **Opposition administrative**

Procédure administrative (forme de saisie attribution) permettant au Trésor Public d'obtenir le blocage, puis le règlement, dans un délai de 15 jours, des sommes qui lui sont dues au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires.

► **Opposition carte par la banque**

Opération par laquelle la banque refuse toute transaction en cas d'utilisation abusive d'une carte par le titulaire de la carte (client porteur).

► **Opposition carte par le client porteur (titulaire)**

Opération par laquelle le titulaire (client porteur) de la carte signale à sa banque, par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse de la carte, ou le redressement/la liquidation judiciaire du bénéficiaire du paiement par carte.

► **Opposition chèque(s)/chéquier(s) par l'émetteur (titulaire)**

Opération par laquelle l'émetteur d'un chèque ou le titulaire d'un chéquier signale à sa banque, par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, la perte ou le vol ou l'utilisation frauduleuse du chèque/chéquier ou le redressement/la liquidation judiciaire du bénéficiaire, de ce(s) chèque(s)/chéquier(s).

► **Opposition sur prélèvement**

Opération par laquelle le titulaire d'un compte donne l'ordre à sa banque, par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, de refuser à l'organisme émetteur la demande de(s) paiement(s) qu'il a présentée et pour laquelle une autorisation préalable de prélèvement avait été donnée.

► **Porte-Monnaie Électronique**

Moyen de paiement hébergé sur une carte (spécifique ou incorporée dans une carte de paiement) émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire d'effectuer des paiements de petits montants (actuellement moins de 30 euros). Il est rechargé par le client d'un certain montant et

est utilisable chez les commerçants et prestataires de services adhérents.

► **Prélèvement**

Opération qui permet à la banque, conformément à l'autorisation de prélèvement donnée par le client, de payer un créancier en débitant son compte de dépôt.

► **Prélèvement impayé**

Rejet d'un prélèvement par la banque quand le solde disponible du compte est insuffisant pour le régler.

► **Recherche de documents**

Prestation généralement payante de recherche et d'édition par la banque, à la demande du client, de documents concernant son compte (historique de compte, duplicata de relevés de compte, documents juridiques...).

► **Rejet de chèque**

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

► **Rejet de prélèvement**

Refus de paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

► **Relevé de compte**

Document récapitulatif des opérations enregistrées sur le compte d'un client pendant une période déterminée, généralement mensuelle. Il est conseillé de le conserver pendant 10 ans.

► **Retrait**

Opération par laquelle un client retire de son compte, au distributeur de billets ou au guichet, une certaine somme en espèces dont le montant est porté au débit de son compte. Les conditions de facturation ne sont pas les mêmes suivant que le retrait est fait ou non auprès d'une autre banque que la sienne, et à l'intérieur ou hors de l'Union Européenne.

► Saisie attribution

Procédure juridique permettant à un créancier de se faire payer le montant de sa créance. Le créancier doit nécessairement disposer d'un titre exécutoire (jugement). Il existe une somme insaisissable sur le compte (solde bancaire insaisissable) dans la mesure où ce compte est créditeur.

► Solde bancaire insaisissable

Somme forfaitaire qui ne peut être saisie. Elle est destinée aux besoins alimentaires immédiats lorsque le compte est saisi. Toute personne dont le compte est saisi peut, sur simple demande auprès de sa banque dans les 15 jours suivant la saisie, disposer de cette somme insaisissable égale au RMI "pour une personne seule", dans la limite du solde créditeur du compte. Le solde bancaire insaisissable n'est possible que sur un seul compte de dépôt même si le client dispose de plusieurs.

► Solde du compte

Différence entre la somme des opérations au débit et au crédit d'un compte. Le solde est dit créditeur (positif) lorsque le total de ses crédits excède celui de ses débits (solde positif), et débiteur (solde négatif) dans le cas contraire.

► Titre Interbancaire de Paiement (TIP)

Moyen de paiement envoyé par un créancier à l'appui d'une facture afin de la régler à une date précise. Le débit du TIP sur le compte du client peut intervenir dès réception du TIP du créancier.

► Virement

Opération par laquelle un client donne l'ordre à sa banque de débiter son compte pour en créditer un autre. Il peut être occasionnel ou permanent.

► Virement occasionnel automatisable dans l'UE

Virement occasionnel, d'un montant inférieur ou égal à 50 000 €, émis dans l'UE (y compris la France), d'un compte vers un autre compte en fournissant l'identité correcte du bénéficiaire. En France, cette identité est fournie par le RIB et dans l'UE par l'IBAN et le BIC.

► Virement occasionnel non automatisable émis sans RIB, BIC ou IBAN (Europe), ou émis hors d'Europe

Virement soit ne remplissant pas les conditions d'automatisation dans l'UE (cf. définition du virement occasionnel automatisable dans l'UE), soit pour lequel le compte du bénéficiaire est situé en dehors de l'Union Européenne.

COMMENT RÉSOUDRE

VOS DIFFICULTÉS ?

La Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

► L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par télécopie.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée peut vous être proposée.

► Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez saisir le service par courrier, télécopie, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après. L'Agence, comme le Service Relations Clientèle, vous accusera réception dans les 48 heures, et vous indiquera le délai nécessaire pour vous apporter une réponse définitive. Sauf cas exceptionnel, ce délai ne dépassera pas 10 jours ouvrés.

● Service Relations Clientèle :

Société Générale - BDDF/SEG/SRC
75886 Paris CEDEX 18

● Téléphone : 01 42 14 31 69
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

● Fax : 01 42 14 55 48

● e-mail :
relations.clientele@socgen.com
<http://www.socgen.com>

► En dernier recours : le Médiateur

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une "Charte de la Médiation" (cf. texte page suivante) qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse ci-dessous. Le Médiateur vous répondra directement, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Si celle-ci vous convient, la Société Générale s'engage par avance à la mettre en œuvre sans délai.

**Le Médiateur auprès de la Société Générale
75886 PARIS Cedex 18**

CHARTRE DE LA MÉDIATION

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

- **Article 1 :** La Société Générale, désireuse de favoriser le règlement amiable des différends n'ayant pas trouvé de solution tant au niveau des agences que du service des Relations Clientèle, propose à ses clients de recourir à un Médiateur.
- **Article 2 :** Le Médiateur est choisi par le Président de la Société Générale parmi les personnalités extérieures de compétence et d'autorité reconnues. La fonction de Médiateur est assurée actuellement par Madame Christiane Scrivener, ancien Secrétaire d'État à la Consommation, ancien Commissaire et Parlementaire européen.
- **Article 3 :** Le Médiateur est compétent pour les différends portant sur les produits et les services offerts à la clientèle de la Société Générale, à l'exception de ceux mettant en jeu la politique générale de la banque (par exemple : taux d'intérêt sur prêt ou crédit, décision de refus de crédit, tarification) ou les performances des produits liées aux évolutions générales des marchés. Le Médiateur ne peut être saisi si une action contentieuse ou précontentieuse est engagée, sauf accord des parties.
- **Article 4 :** Le recours à la médiation est une procédure gratuite qui s'exerce exclusivement sous forme écrite. La saisine du Médiateur peut s'effectuer :
- soit par le client en adressant un courrier à l'adresse suivante :
- soit par la Société Générale qui recueille au préalable l'accord du client.
- **Article 5 :** Le Médiateur s'engage à étudier le dossier au vu des positions respectives du client et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à prendre une décision fondée sur l'équité.
- **Article 6 :** Le Médiateur répond directement au client dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de réception du courrier de saisine.
- **Article 7 :** la Société Générale s'engage par avance à se conformer aux décisions prises par le Médiateur.
- **Article 8 :** Le recours à la médiation suspend le délai pour agir en justice. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord du client et de la banque. La décision du Médiateur ne lie pas juridiquement les parties mais toutefois celle-ci peut être produite par le client ou par la banque devant les tribunaux.
- **Article 9 :** La Société Générale fournit au Médiateur les éléments lui permettant de remplir sa mission dans les meilleures conditions et en toute indépendance.
- **Article 10 :** Le Médiateur est tenu au secret professionnel.

Le Médiateur auprès de la Société Générale
75886 Paris Cedex 18

L'UNION EUROPÉENNE

► Pays de l'Union Européenne (U.E.)

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

► Pays de la zone Euro

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

► Pays de l'Espace Économique Européen

Pays de l'Union Européenne, Liechtenstein, Islande, Norvège.

► Pays de la zone SEPA

Pays de l'Espace Économique Européen et Suisse.



- Pays de l'Union Européenne
- Pays de la zone Euro
- Pays de l'Espace Économique Européen
- Pays de la zone SEPA



NOTES





Conditions appliquées
au 1^{er} Mars 2009